



COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 38 / 2020 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

OBJET : Changement de système informatique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

Préambule

Il y a maintenant une trentaine d'années, la commune de Bavois s'est mise à l'informatique avec l'aide de M. Hervé Vaillant qui avait, alors, créé un programme de contrôle des habitants sur mesure. Durant les années qui ont suivi, plusieurs communes ont également acquis ce programme qui a évolué et s'est également étendu à la comptabilité et la facturation.

En ce début d'année, M. Vaillant a annoncé qu'il prendrait sa retraite au 31.12.2020 et devait mettre ses clients en contact avec une société qui, selon lui, pourrait fournir les mêmes prestations et avec laquelle il est prêt à collaborer pour la migration des données. Une séance d'informations devait avoir lieu au mois de mars mais, au vu de la situation sanitaire, elle a dû être déplacée à début juillet 2020.

Par conséquent, nous nous trouvons dans l'urgence pour changer nos applications métiers d'ici à la fin de cette année.

Par la même occasion, nous souhaitons changer d'hébergeur, ceci afin de diminuer le nombre de prestataires informatiques.

Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'autorisation de remplacer le système informatique communal et de prestataire pour l'hébergement sur serveur à distance.

Mise en œuvre	fr. 38'400.-
Base de données	fr. 3'305.-
Rabais sur licences	fr. - 145.-
Technique et hébergement	fr. 4'600.-
Reprise des données	fr. 8'000.-
Formation	fr. 3'200.-
Assistance au démarrage	fr. 4'800.-
Gestion de projet	fr. 3'200.-
Programme salaires offert	
Total HT	fr. 65'360.-
TVA 7,6 %	fr. 5'033.-
Total TTC	fr. 70'393.-

Le montant des licences annuelles se montera à fr. 12'442.- HT et l'hébergement à fr. 13'800.- HT.

Cet investissement ne nécessiterait pas d'emprunt auprès d'un établissement bancaire et serait amorti sur 6 ans.

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances

Décide :

- D'accepter le changement des applications métiers et du prestataire pour le serveur à distance.
- De le financer par la trésorerie courante.
- De prévoir un amortissement comptable sur une durée de 6 ans.
- De décharger les commissions de gestion et finances de leur mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
Thierry Salzman		Carole Pose

Bavois, le 21 juillet 2020